

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE

02 OCTOBRE 2018 – LE MANS

**Lieu :** Salle Pierre PERRET, Le Mans  
**Durée de la réunion :** 1h35 (18h40 – 20h15)  
**Nombre de participants :** soixante-dix environ

## INTERVENANTS

### Pour SNCF Réseau

- **Loïc COCHEREL**, responsable du Pôle émergence, prospective et maîtrise d'ouvrage
- **Élisabeth GUILBOT**, chargée de projet au Pôle émergence, prospective et maîtrise d'ouvrage
- **Amandine LE GUEN**, pilote d'opérations Agence projets Bretagne – Pays de la Loire
- **Véronique POIRON**, responsable communication et dialogue territorial à la Direction territoriale Bretagne - Pays de la Loire

### Pour la Région Pays de la Loire

- **Youness H'DADDOU**, chargé de programme gares et intermodalité à la Direction des transports et des mobilités

### En présence de :

- **Jean-François SOULARD**, vice-président du Mans Métropole
- **Vanessa CHARBONNEAU**, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire
- **Dominique LE MENER**, président du Conseil départemental de la Sarthe

## DOCUMENTS REMIS

Ont été mis à la disposition des participants :

- le dépliant de présentation du projet
- le questionnaire
- la feuille d'émargement accompagnée du Règlement Européen sur la protection des données (RGPD)

## MOT D'ACCUEIL

**Véronique POIRON**, responsable communication et dialogue territorial à la Direction territoriale Bretagne - Pays de la Loire, SNCF Réseau, remercie les participants pour leur présence et annonce le déroulé de la réunion.

Compte rendu de la réunion publique du 2 octobre 2018

## OUVERTURE

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, rappelle que dès 1980, des cheminots avaient proposé de créer des dessertes en lien avec l'étoile ferroviaire du Mans. En 2012, la Région Pays de la Loire a confié à la société Egis Rail la réalisation d'une étude prospective de faisabilité de dessertes périurbaines sur l'étoile ferroviaire du Mans à l'horizon 2030, avec un phasage à partir de 2020. Il regrette que le projet actuel propose de dé-saturer uniquement les lignes Le Mans-Laval et Le Mans-Alençon et estime que l'offre de service (dessertes et fréquence des trains) envisagée est insuffisante. Il s'interroge également sur l'avenir du partenariat entre la Région Pays de la Loire et SNCF Réseau dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des opérateurs ferroviaires.

**Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire**, se félicite de l'avancée du projet de création de la halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université qui contribue à l'objectif de la Région Pays de la Loire de développer les modes de transport doux. Elle rappelle l'objectif de la concertation : recueillir les observations du public sur le projet. Elle ajoute que l'offre de service proposée est susceptible d'évoluer avec les prochaines études techniques. Enfin, elle assure que la mise en service prévue pour 2023 sera respectée.

## PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

*Cf. diaporama projeté lors de la réunion, en annexe du présent compte-rendu*

**Loïc COCHEREL, responsable du Pôle prospective, émergence et maîtrise d'ouvrage à la Direction territoriale Bretagne-Pays de la Loire, SNCF Réseau**, indique que la concertation préalable menée par SNCF Réseau du 17 septembre au 19 octobre 2018 sur le projet de halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université a pour objectif d'amorcer un processus d'échanges, pour faire converger les attentes du maître d'ouvrage et celles du territoire. Elle se tient en amont de la décision (pendant la phase dite d'avant-projet) afin de permettre au projet d'évoluer, suite aux observations exprimées par le public et ainsi permettre au maître d'ouvrage de mieux répondre aux besoins des usagers. Il ajoute que la concertation, qui accompagnera le projet sur la durée, vise également à faire connaître la future halte pour attirer un maximum d'utilisateurs potentiels.

Il indique la répartition de la maîtrise d'ouvrage du projet :

- o SNCF Réseau pour les infrastructures ferroviaires ;
- o SNCF Gares et Connexion pour l'équipement de la future halte à l'usage des voyageurs (mobilier d'attente et confort, information horaires voyageurs, signalétique) ;
- o Le Mans Métropole pour l'aménagement du parvis urbain entre la future et la station de tramway «Hôpital».

Il présente les différentes modalités d'information à disposition du public :

- des dépliants ont été distribués dans les boîtes aux lettres et sont disponibles en mairie et dans les intercommunalités concernées ;
- une exposition itinérante présentée au Mans puis dans les intercommunalités concernées
- une page internet dédiée au projet sur le site [www.sncf-reseau.fr/pdl](http://www.sncf-reseau.fr/pdl)
- une campagne Facebook pour faire connaître le projet, qui a touché environ 20 000 personnes.

Il présente les modalités d'expression mises à disposition du public :

- un module d'avis et un questionnaire en ligne sur la page Internet du projet [www.sncf-reseau.fr/pdl](http://www.sncf-reseau.fr/pdl)
- un registre et un questionnaire disponibles à l'hôtel-de-ville du Mans et à la Maison des loisirs et de la culture *Les Saulnières* ;
- une adresse mail dédiée [haltelemanshopitaluniversite@reseau.sncf.fr](mailto:haltelemanshopitaluniversite@reseau.sncf.fr)

## PRÉSENTATION DU PROJET PAR SNCF RÉSEAU

### Enjeux et objectifs du projet

**Élisabeth GUILBOT, chargée de projets au Pôle prospective, émergence et maîtrise d'ouvrage à la direction territoriale Bretagne – Pays de la Loire SNCF Réseau**, indique que l'étude des dessertes ferroviaires de l'étoile ferroviaire du Mans menée par la Région Pays de la Loire en lien avec SNCF Réseau a permis de mettre en évidence l'opportunité de créer une halte ferroviaire sur le site du Mans-Hôpital-Université, sur la section commune aux lignes Le Mans-Laval-Rennes et Le Mans-Alençon.

La future halte offrirait une alternative à la voiture dans un espace générant de nombreux déplacements du fait de la proximité de l'université du Mans (11 000 étudiants et 1200 salariés) et du centre hospitalier du Mans (4500 salariés, 1<sup>er</sup> pôle générateur d'emplois du département de la Sarthe), grâce à :

- la proximité de la station « Hôpital » de la ligne 1 du tramway, qui permet facilement l'intermodalité entre les deux réseaux et d'effectuer une correspondance ;
- l'intermodalité aisée avec la ligne du tramway, via la station « Hôpital », grâce à une configuration favorable ; la halte et la station de tramway étant quasiment au même niveau
- la desserte directe de la halte par les lignes Le Mans-Alençon, Le Mans-Château-du-Loir et Laval-Le Mans.

Elle précise que les infrastructures existantes pour traverser la voie ferrée en sécurité seront conservées, ce qui permet d'optimiser le coût du projet.

**Élisabeth GUILBOT, SNCF Réseau**, présente le calendrier prévisionnel du projet, précisant qu'un bilan sera tiré de la concertation afin d'enrichir le projet et d'aider la maîtrise d'ouvrage et les partenaires à le faire évoluer.

Elle indique que des études d'avant-projet sont en cours. Des études plus détaillées seront menées en 2019 et 2020 avant le début des travaux prévu en 2021 et la mise en service de la halte en 2023. Elle précise qu'une convention de financement des travaux doit être signée au plus tard fin 2020, pour permettre le lancement des premiers marchés de travaux.

**Élisabeth GUILBOT, SNCF Réseau**, indique que le montant du budget global pour l'ensemble du projet est estimé à 8 millions d'euros à ce stade des études. Ce projet est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020, et est cofinancé par l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe et Le Mans Métropole.

**Amandine LE GUEN, pilote d'opérations à l'Agence projets Bretagne – Pays de la Loire, SNCF Réseau**, présente les aménagements de la halte ferroviaire :

Sur le périmètre de la SNCF, le projet prévoit :

- La création de deux quais de 162 mètres, pouvant accueillir chacun deux rames TER ;
- L'équipement des quais avec du mobilier d'attente, une signalétique directionnelle et un dispositif d'information voyageurs visuel et sonore ;
- D'ajouter des escaliers au nord de la halte et une passerelle au sud (côté ouest à l'opposé de l'hôpital), accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la rampe existante ;
- La sécurisation de la halte par des clôtures ;
- La mise en place d'un totem sur le parvis pour la repérer.

Sur le périmètre du Mans Métropole, le projet prévoit :

- L'aménagement d'un parvis entre la halte et la station de tramway « Hôpital » ;
- Des cheminements piétons pour faciliter les correspondances ;
- Une consigne à vélos sécurisée ;
- Un espace de stationnement automobile d'une vingtaine de places, dont, en principe, quatre devraient être réservées aux personnes à mobilité réduite.

**Amandine LE GUEN, SNCF Réseau**, indique que la création de la halte ferroviaire rend nécessaire le déplacement d'une section de séparation électrique (zone permettant le passage entre deux types de tension électrique différents).

Elle présente les objectifs de la démarche globale d'écoconception du projet :

- Réduire les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
- Économiser les ressources ;
- Préserver les écosystèmes vivants.

Pour cela, plusieurs pistes de travail sont envisagées sur l'éclairage, le revêtement du sol, la gestion des eaux de pluie, l'aménagement paysager et les clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux.

**Youness H'DADDOU, chargé de programme gares et intermodalité à la Direction des transports et des mobilités de la Région Pays de la Loire**, présente l'offre de service TER envisagée pour la halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université. 21 arrêts par jour sont prévus durant la semaine, deux sens de circulation cumulés :

- 15 arrêts pour les TER périurbains omnibus de la ligne Alençon-Le Mans, soit 1 arrêt par heure et par sens en période de pointe, et 1 arrêt par sens toutes les 2 heures en période creuse. Sur ces 15 arrêts, 5 seront en provenance ou à destination de Château-du-Loir pour permettre aux habitants venant de l'axe sud de se rendre à l'hôpital et à l'université sans changement en gare du Mans. Les études de faisabilité indiquent en effet que le corridor ferroviaire le plus dynamique d'un point de vue démographique et économique est le corridor sud entre Le Mans et Château-du-Loir.
- 6 arrêts pour les TER périurbains omnibus de la ligne Le Mans-Laval, soit 3 arrêts dans chaque sens.

Il précise que cette offre de service est susceptible d'évoluer à la suite de la concertation, sous réserve des contraintes techniques de faisabilité et des capacités financières de la Région.

**Youness H'DADDOU, Région Pays de la Loire**, indique que les études de faisabilité de 2012 estiment que la halte comptera 280 montées et descentes par jour en semaine, et probablement davantage avec la connexion au tramway d'une part, et l'évolution démographique depuis 2012 d'autre part.

## ÉCHANGES ET PRISES DE PAROLE

Un habitant du Mans s'interroge sur la possibilité de mettre en service des trains roulant à l'hydrogène et d'installer un point de recharge d'hydrogène dans la future halte.

- **Les trains roulant à l'hydrogène et la création d'un point de recharge**

Loïc COCHEREL, SNCF Réseau, explique que pour des raisons de fluidité de trafic, les points de recharge de combustible sont installés dans les gares situées aux extrémités des lignes. Par ailleurs, il indique que les trains roulant à l'hydrogène existent seulement au stade expérimental.

Joachim BELLESORT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Conlie, se félicite de la création de la halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université mais considère l'offre de service insuffisante.

- **L'offre de service**

Youness H'DADDOU, Région Pays de la Loire, indique qu'une étude sur les mobilités dans la Région Pays de la Loire est en cours. Cette étude a pour objectif de réévaluer les déplacements afin d'identifier les bassins de mobilité et de déterminer les modes de transports les plus adaptés aux habitants. Pour le réseau TER, il explique qu'il s'agit de vérifier la bonne adéquation entre l'offre de service proposée par la Région (trains et autocars) et les besoins des usagers. La desserte de la halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université pourrait ainsi être réinterrogée en fonction des résultats de cette étude en 2019. Il reconnaît que l'offre de service présentée sur l'axe Le Mans – Laval est insuffisante pour attirer une nouvelle clientèle et précise que la Région Pays de la Loire a pour mission d'arbitrer entre les différentes demandes des usagers et d'identifier les niveaux de desserte pertinents pour desservir les communes intermédiaires, tout en tenant compte des besoins de liaisons directes entre Le Mans et Laval.

Un participant, membre du conseil de quartiers Nord-Ouest du Mans, s'interroge sur l'aménagement du parvis de la halte et sa capacité à accueillir une vingtaine de places de parking.

Un participant souhaite que le projet s'accompagne de travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital qui est actuellement saturé.

- **Le parvis de la halte**

Eric BANSARD, directeur de l'aménagement urbain du Mans Métropole, explique que l'objectif de l'aménagement du parvis, en cours d'étude, est de proposer une connexion piétonne entre la halte, le tramway, l'hôpital et l'université accessible à tous et sécurisée. Si possible, l'aménagement prévoira une zone de stationnement automobile.

Samuel VIRFOLET, directeur du service technique du centre hospitalier du Mans, explique que la gestion des flux des parkings du centre hospitalier va être révisée à l'occasion de l'ouverture de deux nouveaux bâtiments hospitaliers en 2019, qui devraient générer environ 300 000 consultations par an. Les parkings du centre hospitalier seront payants sauf pour le personnel. Par ailleurs, il souhaite savoir quelles seront les gares desservies par la ligne passant par la halte ferroviaire.

- **L'offre de stationnement**

Loïc COCHEREL, SNCF Réseau, explique que le projet a pour objectif de désaturer l'accès au Mans en permettant aux usagers d'arriver et de partir directement en train. Le projet devrait ainsi permettre une diminution du besoin de places de stationnement, sur le secteur de la future halte.

Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, rappelle que le projet a pour objectif de favoriser les mobilités durables en proposant une alternative ferroviaire à l'usage de la voiture et ne devrait donc pas générer une augmentation du besoin de stationnement.

- **La desserte et les travaux**

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, indique que les trains omnibus en provenance de Laval, Alençon et Château-du-Loir s'arrêteront à la halte Le Mans Hôpital-Université. Par ailleurs, il s'interroge sur la possibilité de mener les travaux d'aménagement des quais avant le déplacement de la section de séparation électrique existante afin d'accélérer la mise en service de la halte ferroviaire.

**Amandine LE GUEN, SNCF Réseau**, explique que la section de séparation électrique existante doit être déplacée avant de construire les quais, pour des raisons d'organisation de chantier. Les travaux commenceront en 2021.

**Olivier GUIX, représentant du syndicat CGT des Cheminots**, se félicite du projet de création de halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université. Cependant, il s'interroge sur l'intégration du projet à une réflexion sur l'aménagement du territoire périurbain du Mans. Il estime que la fréquentation de la halte ferroviaire dépend de la densification de territoire périurbain du Mans et des autres projets en cours comme celui de la halte de Moncé-en-Belin. Il considère également que l'offre de service présentée pour la ligne Le Mans-Alençon est insuffisante et inférieure à l'offre actuelle. Il s'interroge à ce propos sur l'absence de nouvelles perspectives de desserte dans la nouvelle convention d'exploitation entre SNCF et la Région Pays de la Loire. Il craint qu'en l'absence d'amélioration de l'offre de service, le nombre d'usagers n'augmente pas. Il s'interroge aussi sur la capacité de la Région Pays de la Loire à financer l'entretien des lignes Le Mans-Alençon et Le Mans-Laval sans aide de l'État.

- **L'intégration du projet à la réflexion sur l'aménagement du territoire périurbain**

**Loïc COCHEREL, SNCF Réseau**, indique que le projet Le Mans Hôpital-Université s'inscrit dans une réflexion portant sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire du Mans, à moyen et très long terme, portée par SNCF Réseau et la Région Pays de la Loire. Il précise que le projet de halte Moncé-en-Belin est inscrit au Contrat plan Etat-Région 2015-2020 et fera l'objet d'un planning qui lui est propre, y compris sur la concertation.

- **L'entretien des lignes ferroviaires**

**Loïc COCHEREL, SNCF Réseau**, rappelle que l'Etat et la SNCF travaillent actuellement sur un plan de financement pour moderniser le réseau ferroviaire.

**Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire**, indique que la Région Pays de la Loire est consciente de la vétusté de la ligne Le Mans-Alençon et de l'allongement des temps de parcours qu'elle entraîne. Cependant, elle estime que la Région Pays de la Loire n'a pas à pallier le défaut d'entretien de la ligne de la part de l'Etat pendant de nombreuses années. Des négociations sont en cours avec le ministère des Transports pour rénover la ligne Le Mans-Alençon, inscrite dans la proposition de contrat d'avenir. Elle précise que la Région Pays de la Loire souhaite que l'Etat finance les travaux urgents de rénovation de la ligne, dont les travaux doivent débuter en 2021. Elle ajoute que cette section de la ligne Caen-Le Mans-Tours est inscrite dans la proposition du contrat d'avenir entre la Région Pays de la Loire et l'Etat.

**Youness H'DADDOU, Région Pays de la Loire**, ajoute que les deux allers retours quotidiens Intercités Caen - Le Mans - Tours ne sont pas menacés dans le cadre de leur transfert de gestion de l'Etat aux Régions Normandie, Pays de La Loire et Centre-Val de Loire, prévu en 2020. Les trois Régions ont d'ailleurs d'ores-et-déjà engagé des échanges d'intégration à leurs réseaux TER respectifs

**Véronique CANTIN**, maire de Neuville-sur-Sarthe et présidente de la communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe, est favorable au projet de halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université. Elle souligne la dégradation des conditions de transport sur la ligne, qui ont des répercussions sur sa fréquentation. Elle craint que le projet de halte ferroviaire ne pâtisse de cette diminution de fréquentation. Elle rappelle que les élus de la communauté de communes de Maine Cœur de Sarthe ont créé une association aux côtés des usagers, afin d'établir un constat mensuel du fonctionnement de la ligne. D'autre part, elle s'interroge sur l'avenir du projet en cas de défection de l'Etat ou des partenaires financiers du projet.

**Jean-Christophe GAVALLET**, conseiller régional et président de Sarthe Nature Environnement, favorable au projet, s'interroge sur les aménagements prévus pour les circulations douces autour de la halte ferroviaire. Il prend acte de la volonté affichée par SNCF Réseau dans sa présentation de respecter de la qualité de l'eau et de l'environnement dans la conception des aménagements du projet.

**Un participant** se dit favorable au projet. Propriétaire d'une maison attenante à l'un des futurs quais de la halte, il s'interroge sur l'aggravation des nuisances sonores et les mesures de compensation prévues par SNCF Réseau.

- **Les nuisances sonores**

**Amandine LE GUEN**, SNCF Réseau, explique que les études réalisées à ce jour montrent que le niveau sonore sera inchangé. Elle précise que les mesures compensatoires liées aux nuisances sonores n'ont pas encore été définies. En prévision de la période de travaux, dont une partie devra nécessairement se faire de nuit, elle invite les riverains situés à proximité immédiate de la future halte à prendre contact avec SNCF Réseau, afin d'être tenus informés des différentes étapes.

**Jean RINCE**, vice-président du conseil de quartier du conseil des quartiers Nord-Ouest chargé de l'aménagement urbain et des mobilités, estime nécessaire de proposer un tarif intermodal unique pour le TER, le stationnement et les transports en communs du Mans, afin de renforcer l'attractivité du projet. Il souhaite que cette mesure soit discutée en concertation avec les associations et mise en place dès la mise en service de la halte ferroviaire.

- **Un tarif intermodal unique**

**Jean-François SOULARD**, vice-président du Mans Métropole, se dit favorable à la mise en place d'un système de tarification unique des transports en communs. Il précise que cette mesure fait actuellement l'objet de discussions entre les différents partenaires du projet.

**Un participant** remarque que le projet de halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université n'induit pas d'élargissement géographique de l'offre de desserte proposée à l'échelle de la métropole du Mans et de l'arrière-pays manceau. Il s'interroge sur la possibilité de développer un tram-train sur l'étoile ferroviaire et le réseau de tramway du Mans, afin de minimiser les ruptures de charges et de proposer de nouvelles interconnexions sans construire de nouvelles infrastructures.

- **Le développement d'un tram-train**

**Youness H'DADDOU**, Région Pays de la Loire, indique que les études techniques et commerciales menées depuis 2012 ont montré que la circulation d'un matériel roulant tram-train n'était pas envisageable sur l'ensemble des lignes de l'étoile ferroviaire du Mans, ce qui de fait rend impossible l'interconnexion tram-train / tramway.

**Jean-François SOULARD**, vice-président du Mans Métropole, précise que le réseau de tramway du Mans ne peut techniquement accueillir d'autre matériel roulant que le tramway. Il ajoute que le tronç commun du réseau de tramway est déjà saturé avec la circulation d'un tramway toutes les 3 minutes dans chaque sens.

- **L'élargissement géographique de l'offre de desserte**

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, indique qu'un nouveau plan de mobilité est cours d'étude dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la métropole du Mans.

**Un participant** s'interroge sur l'opportunité du projet étant donné que la ligne T1 du tramway relie la gare du Mans au quartier Hôpital-Université.

- **L'opportunité du projet**

**Youness H'DADDOU, Région Pays de la Loire**, rappelle que le projet de halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université a pour but de relier directement le nord de la métropole du Mans au quartier Hôpital-Université et ainsi de réduire les temps de parcours d'une partie des usagers et de délester le trafic de la gare du Mans.

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, précise que le projet a pour objectif de désaturer les accès au Mans durant les heures de pointe et de proposer une alternative à la voiture, sans rupture de charge pour tous les usagers venant d'une des branches de l'étoile ferroviaire du Mans et se rendant au centre hospitalier ou à l'université.

**Un participant** s'interroge sur le statut de la halte ferroviaire. Il demande si celle-ci accueillera un point de vente de billets.

- **La vente de billets à la halte ferroviaire**

**Youness H'DADDOU, Région Pays de la Loire**, explique qu'une halte ferroviaire est une gare sans personnel présent sur place. Il indique que l'installation d'un point de vente de billets TER est en cours de réflexion. Il précise que la halte Le Mans Hôpital-Université est envisagée comme une halte ferroviaire, avant tout de destination, où plus de 90% des usagers seront déjà munis d'un titre de transport.

**Un participant** s'interroge sur le temps de parcours entre la future halte ferroviaire et la gare du Mans.

- **Le trajet Le Mans Hôpital-Université / gare du Mans**

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, confirme qu'il sera possible d'emprunter le TER pour se rendre à la gare du Mans depuis la halte pour un trajet d'environ 5 minutes, mais à une fréquence moindre que celle du tramway.

**Un participant** s'interroge sur le futur emplacement de la section de séparation électrique.

- **La section de séparation électrique**

**Jean-François SOULARD, vice-président du Mans Métropole**, indique que la section de séparation électrique, une fois déplacée, sera rapprochée de la gare du Mans.

**Loïc COCHEREL, SNCF Réseau**, précise que le futur emplacement de la section de séparation électrique permettra une accélération suffisante des trains électriques, qui s'arrêteront à la halte Le Mans Hôpital-Université pour passer cette section sans encombre.

**Un participant** souhaite savoir si les trains en provenance de Château-du-Loir effectueront un rebroussement à la halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université.

- **Les trains en provenance de Château-du-Loir**

**Loïc COCHEREL, SNCF Réseau**, indique que les trains omnibus en provenance de Château-du-Loir desserviront la gare du Mans, la halte Le Mans Hôpital-Université puis continueront jusqu'à Alençon. Ils n'effectueront pas de rebroussement à la halte Le Mans Hôpital-Université.

**Olivier BIENCOURT, vice-président du Mans Métropole**, rappelle que le personnel de l'université et du centre hospitalier du Mans attendent la mise en service de la halte ferroviaire. Il craint cependant que le projet manque d'attractivité, en raison de l'absence de rénovation des lignes de l'étoile ferroviaire du Mans. Il estime que les travaux de rénovation de lignes doivent rester la priorité, afin de proposer aux usagers un mode de transport compétitif. Il souhaite que le projet de halte Le Mans Hôpital-Université soit coordonné aux travaux de rénovation de la ligne Le Mans – Alençon.

**Dominique LE MENER, président du Conseil départemental de la Sarthe**, indique que le Conseil départemental, en tant que partenaire financier, soutient le projet et souhaite que la création de la halte ferroviaire Le Mans Hôpital soit intégrée à une réflexion globale sur les mobilités à l'échelle du territoire manceau. Pour assurer le succès du projet, il propose la création d'une convention garantissant une offre de service de qualité. Il rappelle les investissements réalisés par le Conseil départemental de la Sarthe pour favoriser l'usage des transports en communs et salue la proposition de développer un système de tarification unique pour le TER et les transports en communs du Mans afin de renforcer l'attractivité du projet.

## CLÔTURE DE LA RÉUNION / PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**Véronique POIRON, SNCF Réseau**, remercie les participants pour leur présence et rappelle les différentes modalités d'expression à disposition du public :

- Un module d'avis et un questionnaire en ligne sur la page projet du site internet [www.sncf-reseau.fr/pdl](http://www.sncf-reseau.fr/pdl)
- Un registre et un questionnaire mis à disposition du public à la Mairie du Mans et à la Maison des loisirs et de la culture Les Saulnières
- Une adresse mail dédiée [haltelemanshopitaluniversite@reseau.sncf.fr](mailto:haltelemanshopitaluniversite@reseau.sncf.fr).

----